

DECISION COMMUNAUTAIRE 008-2025

L'an deux mille vingt-cinq le 20 janvier

**OBJET : CREATION D'UNE REGIE MIXTE PROLONGEE POUR LA
MICRO CRECHE SITUEE SUR LA COMMUNE DE RASTEAU – ANNULE
et REMPLACE LES DC064-2024 et DC065-2024**

Afin de pouvoir assurer le fonctionnement de la Micro-crèche située sur la commune de Rasteau, lors de son ouverture en février 2025, il conviendrait d'instituer une régie mixte prolongée pour cette structure d'accueil.

Cette régie pourrait être constituée avec :

- Un montant maximum de dépenses de 2 000 €
- Un montant moyen mensuel maximum d'encaisse de 4 600 €

Le Président,

DECIDE

D'INSTITUER une régie mixte prolongée aux fins de permettre certaines dépenses,

D'AUTORISER la création d'une régie mixte prolongée pour la Micro-crèche située sur la commune de Rasteau avec :

- Un montant maximum de dépenses de 2 000 €
- Un montant moyen mensuel maximum d'encaisse de 4 600 €

DE PRENDRE l'arrêté constitutionnel de la dite régie ainsi que l'arrêté de nomination du régisseur,

QUE celle-ci sera effective au 1er février 2025,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

**Le Président,
Jean François PERILHOU**

